

ASSEMBLEE GENERALE du 14 décembre 2018

Membres du bureau présents :

- Jacques BIJEAU
- Gaël BOISGIRARD
- Christophe PERRY
- Maryvonne DURAND

Membres excusés :

- Armelle BOISGIRARD
- Laurent HECHARD

Sponsors présents :

- GENDRON David (DGS)
- CHEVIN Stéphane
- THIBAUT Joël

Officiels présents :

- M. LECLERC (adjoint Mairie de Montlouis s/Loire – sports)
- M. BOURDY (adjoint Mairie de Montlouis s/Loire – dynamique ville et Conseiller départemental)
- M. ALMEIDA (directeur des sports et loisirs – mairie de Montlouis s/Loire)

Et :

- M. GOURBILLON (représentant de La Nouvelle République)

Le président Christophe PERRY remercie les participants d'avoir répondu présents à cette assemblée générale de fin d'année.

L'ordre du jour :

- bilan moral de la secrétaire Maryvonne DURAND
- bilan financier 2018 et prévisionnel 2019 du trésorier Jacques BIJEAU
- école-moto 2018 & 2019 par Gaël BOISGIRARD
- vie du club et entraînements par Christophe PERRY
- manifestations 2018 et 2019 par Christophe PERRY
- élections de remplacement des membres sortants
- résultats de la saison par Christophe PERRY
- bilan moral de Christophe PERRY
- verre de l'amitié

1) Bilan moral de la secrétaire :

Maryvonne DURAND donne un bref détail du nombre d'adhérents pour la saison 2018 : un total de 100 adhérents, une baisse de 20 % par rapport à 2017, s'expliquant selon elle par la perte de pilotes à qui le chèque de caution a été encaissé en raison du non-respect de leurs engagements (journées de travaux), seulement 37 pilotes cette saison (54 en 2017).

Seulement deux chèques ont été encaissés cette année, il reste à régler le cas d'un pilote qui n'a effectué qu'une seule journée ; une très forte amélioration cette année, il est souhaitable que cela continue.

Amicale Moto Montlouisienne

association loi 1901, n°1595
agrée ministère jeunesse et sports
affiliée FFM



.../...

Elle aborde ensuite le problème du roulage sur le terrain qui restait jusqu'à ce jour une source de conflit entre les pilotes et le Président ; Christophe attend depuis plusieurs années qu'ils lui proposent un calendrier de permanence permettant à chacun de rouler plus régulièrement, entre le dimanche mensuel d'école-moto et les cours de Thibaud PERRYAY.

Etant donné que rien ne s'est fait, le bureau a donc décidé de travailler ce poste en proposant un règlement spécifique au roulage sur le terrain.

Lecture en est faite à l'assemblée présente à qui il est ensuite demandé son avis : OUI pour une prise de permanence obligatoire une fois dans la saison, ou NON.

Des points sont modifiés pour au final un vote positif à l'unanimité à savoir :

« 10 Règlement spécifique au roulage sur le terrain :

Le terrain de la Vallerie est ouvert à :

- tous les pilotes licenciés au club
- tous les pilotes extérieurs au club mais licenciés FFM

Le tarif :

- gratuit pour les pilotes du club
- 10 € la demi-journée et 15 € la journée pour les pilotes extérieurs
- 5 € de location de tapis environnemental obligatoire si absent

Les horaires de roulage :

De 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00

L'inscription au calendrier de roulage :

Rapidement après son inscription, le pilote doit choisir une journée de permanence, soit le samedi, soit le dimanche en allant consulter le calendrier indiquant les indisponibilités du terrain et les permanences déjà prises par d'autres pilotes (si cases vides, possibilité de réserver seul ou de se rajouter à une réservation où il n'y a qu'un seul pilote).

le pilote doit ensuite faire part de sa date par mail à un des membres du bureau (voir liste ci-dessous) qui mettra à jour le calendrier ; la mise à jour du calendrier fait foi de confirmation au pilote qui n'a pas à réserver un jour non disponible ou déjà pris par deux autres pilotes ; la consultation du calendrier est donc nécessaire pour s'assurer que votre demande a bien été prise en compte.

En cas d'indisponibilité le jour prévu, prévenir un des membres du bureau pour mise à jour du calendrier, possibilité de changer de jour avec un autre pilote.

En cas d'intempéries, le bureau décidera d'annuler la journée de roulage et le pilote devra alors se positionner un autre jour sur le calendrier.

La disponibilité du terrain :

Vérification obligatoire sur le calendrier du club qui précise les dates de roulage ainsi que le nom et les coordonnées téléphoniques du (ou des) responsable (s) de la journée, l'idéal étant d'être 2.

Amicale Moto Montlouisienne

association loi 1901, n°1595
agrée ministère jeunesse et sports
affiliée FFM



.../...

Les règles obligatoires du (ou des) responsable (s) de la journée de roulage :

- récupérer auprès de Joël COURTOIS (06 86 53 68 68) ou Gaël BOISGIRARD (06 88 08 42 34) la sacoche de roulage dans laquelle il y a la caisse et le carnet
- s'assurer que les pilotes utilisent bien le tapis environnemental obligatoire, si non, leurs proposer un tapis du club (5 € de location) ou leur interdire de rouler.
- demander systématiquement la carte licence et la carte d'identité du pilote pour vérification, qu'il soit licencié du club ou extérieur (les nouveaux pilotes du club ne sont pas forcément connus des réguliers) ; si le pilote ne les présente pas, lui interdire de rouler !
- remplir le carnet, y compris pour les pilotes du club
- respecter les horaires ci-dessus
- remettre la sacoche à la fin de la journée à Joël ou Gaël après avoir vérifié la caisse «

Prise de parole de :

- Mme DOS SANTOS qui n'est pas d'accord pour une seule journée dans la saison, elle demande si les membres du bureau et les bénévoles (comme elle) peuvent y participer.

Christophe lui prouve qu'il n'y a pas tant de week-end que cela à combler, si l'on déduit les dimanches d'école-moto, les jours d'intempéries, à raison de 2 pilotes responsables par journée, les week-end libres seront bien suffisants.

Elle demande également s'il sera possible de réserver deux jours avant ; la réponse est oui en prévenant les membres du bureau pour une mise à jour rapide du calendrier.

En ce qui concerne la communication du calendrier (sur lequel il y aura entre autre toutes les dates d'école-moto, de réunion de club, de manifestations, de CASM, de journées de roulage, etc.), Jacques lui confirme qu'il y aura un lien internet y amenant.

- Joël COURTOIS : donne son avis sur le choix de la journée, le dimanche et non le samedi car la plupart des pilotes roulent ce jour-là, beaucoup travaillant le samedi ; il demande également si la photo du pilote sera obligatoire sur la carte-licence, « non » répond Christophe, mais en principe en 2020.

- Yann BARRE s'interroge sur l'annulation d'une programmation en raison d'intempérie, le (ou les) pilote (s) devra t'il se positionner sur une autre journée, la réponse de Christophe est oui.

- Nicolas CANAVEIRA demande quelle attitude adoptée en cas de problème avec un pilote : Gaël lui répond qu'il ne faut pas hésiter à prévenir un membre du bureau qui arrivera au plus vite pour régler le problème.

Le dernier point abordé est le chèque de caution qui, désormais couvre les deux journées de travaux et la prise d'une permanence « roulage », chèque qui sera encaissé en fin de saison si ces trois jours n'ont pas été faits.

.../...

Le point suivant concerne l'aspect financier du club dans la façon de trouver des sources de gain d'argent, de plus en plus nécessaires en raison de la perte de sponsors et d'un déficit régulier dans l'organisation du moto-cross.

Après exposé de ce projet lors de la dernière réunion, Maryvonne revient sur cette idée d'organiser un vide-grenier sur le terrain de la Vallerie; un très gros travail administratif est nécessaire (elle veut bien s'en occuper) mais aussi du personnel pour la sécurité le jour même (très important !) et pour le nettoyage en fin de journée (beaucoup d'exposants laissant des invendus sur place) ; sujet à rediscuter très vite en début d'année prochaine afin de décider rapidement si on organise ou pas.

Elle termine par l'annonce de son souhait de quitter son poste de secrétaire, certaines tâches risquant de ne pas être faites en heure et en temps en raison de sa vie de famille qui prend un tournant (absente de plus en plus) et elle éprouve le besoin de se retirer après 20 années de bénévolat dans deux clubs sportifs.

Elle espère vivement que le club trouvera une personne (ou deux) pour la remplacer, elle sera présente toute la saison 2019 pour l'aider à prendre le poste. L'idéal serait que d'autres puissent l'aider en prenant la responsabilité de certains postes.

Elle souhaite à chacun de bonnes fêtes de fin d'année.

Son bilan moral est adopté à l'unanimité des présents.

2) bilan financier 2018 et prévisionnel 2019 :

Jacques BIJEAU énonce brièvement le bilan de la saison 2018 (du 01/12/17 au 30/11/18) qui apparaît sur le grand écran ; il confirme que depuis trois années, le moto-cross est déficitaire, cette année de 2500 €, même si le poste assurance a pas mal diminué, il faut économiser pour racheter les motos de l'école qui sont à changer, dans un premier temps, 50 % du parc va être remplacé.

Il demande si certains ont des questions et l'adoption de son bilan ; il est adopté à l'unanimité des présents sauf 1 en raison de la mauvaise visibilité du bilan à l'écran (un exemplaire papier lui est proposé)

3) Ecole-moto 2018 et 2019 :

Gaël annonce que l'école moto se porte bien malgré une baisse des fréquentations en milieu d'année qui peut s'expliquer par les fêtes des écoles au mois de Juin et des vacances scolaires des mois de juillet et Août.

Amicale Moto Montlouisienne

association loi 1901, n°1595
agrée ministère jeunesse et sports
affiliée FFM



.../...

Il a aussi l'impression que les adhérents ne réalisent pas toujours que notre école fonctionne en année civile et non en année scolaire, de ce fait nous voyons des élèves disparaître au mois de juin et d'autres réapparaître au mois de septembre ! le club va donc essayer de mieux communiquer sur ce point.

Comme d'habitude les cours auront lieu le dernier dimanche de chaque mois, tous les cours annulés seront remplacés dans la mesure du possible en fonction des disponibilités des moniteurs ; il rappelle que ce sont des bénévoles et que sans eux il n'y aurait pas d'école moto.

Il tient à remercier Jacques BIJEAU, Laurent HECHARD, Arthur GRIMAUD et Christophe JAGUENNEAU pour leurs interventions ponctuelles.

L'animation « un été pour tous » qui a permis à de nombreux jeunes montlouisiens de découvrir la passion du motocross s'est très bien déroulée comme chaque année, il remercie Pascal COULON pour son organisation.

Il n'y aura pas d'augmentation en 2019 et il confirme que de nouvelles motos vont être achetées.

L'école moto aura 22 ans l'année prochaine et reprendra les cours en Février

Il souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tous.

4) La vie du club et entraînements :

Christophe PERRAY prend la parole et annonce que les tarifs restent inchangés en 2019.

La bonne nouvelle est qu'après tant d'années, la FFM va enfin finaliser l'achat des parcelles du terrain ; un très gros travail a été fait par Jacques qu'il remercie pour son investissement, en effet, ce fût long et plein d'embûches, autant en ce qui concerne les propriétaires que l'administratif (nouveau cadastre, regroupement des régions, etc.).

Un premier jet d'achat va être fait en ce qui concerne les parcelles des propriétaires sur le terrain pour environ 43 000 €, le dossier est traité par le cabinet de notaires MICHAUD à Montlouis sur Loire.

Amicale Moto Montlouisienne

association loi 1901, n°1595
agrée ministère jeunesse et sports
affiliée FFM



.../...

Les entraînements (se reporter au rapport moral de la secrétaire en ce qui concerne la modification du règlement intérieur) ; il est rappelé par Christophe que l'utilisation d'un tapis environnemental est obligatoire et que certains clubs ont déjà été rappelés à l'ordre par la FFM pour non-respect.

5) manifestations 2018 & 2019 :

Deux manifestations ont eu lieu en 2018 :

- **les 7 et 8 avril** : FMX de Tours : le club de Montlouis est partenaire de cette grosse manifestation au Grand Hall de Tours ; malheureusement, ce sera la dernière édition car le nouveau directeur est un anti-sports motorisés, il n'y aura plus la prime fédérale, bien dommage ...
- **le 17 juin** : moto-cross national : ce fût un succès malgré les conditions météo avant le jour « J » (obligation de pomper l'eau sur le terrain !)

Les prévisions 2019 sont :

- **le 16 juin** : un CASM
- **le 22 septembre** : un moto-cross national ; pourquoi septembre et non juin ? pour permettre d'organiser avant un vide-greniers et pour plus de place de parking car les champs des propriétaires ne sont plus cultivés.

6) élections de remplacement des membres sortants :

Deux membres du bureau sont sortants et ne souhaitent pas se représenter, Maryvonne DURAND et Laurent HECHARD.

Un appel à candidature a été fait lors de la convocation à l'assemblée générale ; la condition d'éligibilité est d'avoir 18 ans et 6 mois de licence FFM au club.

Christophe a reçu deux candidatures et un appel en salle est fait, en tout quatre personnes se présentent :

- Cassandra BARROUE (candidature acceptée)
- Ludovic PINAULT (candidature non acceptée car non licencié)
- Joël COURTOIS (candidature non acceptée car non licencié)
- Thibaud PERRYAY (candidature acceptée)

Amicale Moto Montlouisienne

association loi 1901, n°1595
agrée ministère jeunesse et sports
affiliée FFM



.../...

L'assemblée présente vote favorablement pour leur candidature à l'unanimité, Cassandra et Thibaud sont applaudis et remerciés.

Une assemblée extraordinaire a lieu afin de définir les postes attribués aux nouveaux membres du bureau qui se définit comme suit :

- Président : Christophe PERRAY
- Vice-Président : Gaël BOISGIRARD
- Trésorier : Jacques BIJEAU
- Trésorière adjointe : Armelle BOISGIRARD
- secrétaire : Cassandra BARROUE
- secrétaire adjoint : Thibaud PERRAY

7) résultats de la saison :

Les pilotes n'étant pas spécialement bien classés dans le général de la ligue, le bureau a décidé de ne pas donner de récompenses cette année.

Christophe annonce le classement des pilotes dans les différentes catégories :

- Mini-cross 85 cc :
 - BAILLARGENT Mathis 4^{ème}
 - CHAUVIGNE Anselme 5^{ème}

- Espoir 85 cc :
 - CARRICO Andréas 17^{ème}
 - CHAUVIGNE Anselme 25^{ème}
 - BAILLARGENT Mathis 31^{ème}

- 125 cc :
 - BLONDEAU Eloi 7^{ème}
 - BOI Loris 9^{ème}
 - FERRON Jamy 15^{ème}
 - BARQUE Jérémy 21^{ème}
 - CARRICO Enzo 52^{ème}
 - HIERONYMUS Damien 62^{ème}

- Prestige :
 - PERRAY Thibaud 18^{ème}

Amicale Moto Montlouisienne

association loi 1901, n°1595
agrée ministère jeunesse et sports
affiliée FFM



.../...

8) bilan moral du Président :

Christophe remercie tous les bénévoles extérieurs au club pour leur implication dans l'organisation du moto-cross, Jacques BIJEAU qui a fait un gros travail administratif pour le dossier « achat des terrains », tous les partenaires privés qui soutiennent le club depuis plusieurs années :

- FAUBOURG 70
- AEB LOCATION
- DAFY
- CARRICO
- LES SAVEURS D'ANTOINE
- TOP BIKE
- COLAS
- MOREAU Transports
- SUPER UNICO
- CHEVIN Stéphane
- CARRICO Carlos
- LVTP Travaux publics
- EDC terrassements
- FRANCE EQUIPEMENT
- OPTICIENS MUTUALISTES
- VGPS CONTROLE
- THAUVY menuiserie
- DGS
- BRUNET école auto-moto
- THIBAULT Joël

Ainsi que la mairie de Montlouis sur Loire représentée par :

- M. BOURDY Patrick
- M. LECLERC Frédéric
- M. AILMEIDA Marco

Et qui ont soutenu le club financièrement et aidé à l'achat des terrains.

Il termine par la lecture d'une lettre anonyme adressée au Président de la Fédération française de motocyclisme, écrite par un adhérent (ancien ou actuel ?) l'injuriant lui et son fils Thibaut par rapport à leurs actions sur le terrain (cours privés).

Christophe prévient qu'il va déposer plainte pour diffamation et annonce à l'assemblée son intention de démissionner de son poste de président, si tel est le souhait des adhérents ; il estime que le remerciement pour toute son implication dans ce club depuis des années est plutôt amère par la lecture de cette lettre et regrette que l'auteur n'ait pas eu le courage de venir lui dire tout cela en face.

Il fait procéder à un vote à main levée qui se conclue par une réponse favorable à son maintien de poste de président.

Il donne ensuite la parole à Monsieur Patrick BOURDY qui s'insurge lui aussi d'une telle pratique malheureusement fréquente dans le milieu associatif ; il retiendra de l'AMM un club accueillant et très professionnel, qui a su prendre son destin en main et qui diversifie ses activités.

Amicale Moto Montlouisienne

association loi 1901, n°1595
agrée ministère jeunesse et sports
affiliée FFM



.../...

Il invite le bureau à le faire venir dès le début de l'assemblée générale car il est à l'écoute des problèmes rencontrés par un club sportif, il a retenu notre souci de trouver des fonds pour permettre au club de progresser, notamment pour l'achat d'un nouveau parc de motos.

Il explique que les associations peuvent bénéficier d'un fond départemental d'investissement culturel et sportif le FICS sur présentation d'un dossier expliquant les besoins et d'une facture correspondante à l'achat ; il nous invite à en faire la demande afin de pouvoir bénéficier d'une enveloppe financière.

Il donne la parole à Monsieur Frédéric LECLERC qui excuse Monsieur le Maire Vincent MORETTE présent à une autre assemblée générale; lui aussi apprécie l'AMM qui développe une activité intéressante à tout point de vue ; l'école-moto est nécessaire à la découverte de ce sport mécanique et à faire de futurs champions, le nouveau terrain est un atout pour les amoureux du moto-cross.

La mairie a aidé en effet à l'acquisition des terrains et reste présente sur le plan financier.

Il revient sur le courrier adressé à la FFM en précisant qu'on a le droit de ne pas être d'accord sur des points mais que l'assemblée générale annuelle est faite pour s'exprimer et dire les choses en face plutôt que de porter atteinte à la personne concernée par un jet d'insultes dans le but de lui nuire, méthode inacceptable, le maire de Montlouis en a fait les frais lui aussi récemment

Il termine en assurant que le club a tout en main pour poursuivre son activité sportive.

A la fin de ces prises de paroles, Christophe tient à remercier Isabelle et Pierrette qui ont préparé un buffet festif ; il annonce la fin de l'assemblée et propose à chacun de se retrouver autour d'un verre de l'amitié.

La séance est levée à 21H30.

Le Président,
Christophe PERRAY

la secrétaire,
Maryvonne DURAND

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Christophe Perray', written over a horizontal line.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Maryvonne Durand', written over a horizontal line.